

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 102 portant composition de la Commission d'examen d'aptitude professionnelle aux emplois réservés de 2e catégorie pendant l'année 1964.

n° 102

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
20 janvier 1964

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1964

Date du numéro
31 janvier 1964

TEXTE INTÉGRAL

La Commission d'examen visée à l'article R. 466 du Code des Pensions aura, pour les examens d'aptitude professionnelle aux emplois réservés de deuxième catégorie pendant l'année 1964, la composition suivante : M. le Secrétaire général Maurice Levallois, président ; M. l'Administrateur en Chef des Affaires d'Outre-Mer Cornet, membre ; M. Muzotte, directeur du Groupe scolaire du boulevard de Gaulle, membre ; M. le Commandant Borcard (Jean), secrétaire administratif de l'Office des Anciens Combattants et Victimes de guerre, représentant des Anciens Combattants et Victimes de guerre, membre ; M. l'Adjudant Kermaïdic, chef du Secrétariat du Cabinet militaire, membre. La Commission de Surveillance des épreuves écrites pour les examens de deuxième catégorie afférente à l'année 1964 aura la composition suivante : M. le Directeur du Groupe scolaire du boulevard de Gaulle Muzotte, représentant le Service de l'Enseignement ; M. le Commandant Borcard (Jean), secrétaire administratif de l'Office des Anciens Combattants et Victimes de guerre ; M. l'Adjudant Kermaïdic, chef du Secrétariat du Cabinet militaire. La Commission de Surveillance prévue à l'article ci-dessus se réunira le jeudi 23 janvier 1964, à 8 heures, à la Maison du Combattant, boulevard de Gaulle, en vue de surveiller l'examen de deuxième catégorie.